



J.A.S.P.



Le club de plongée de Saumur est heureux de vous compter bientôt parmi ses membres. Les renseignements demandés ont pour but d'établir votre licence et de vous contacter ou de vous informer sur les activités du club.

Pièces à joindre obligatoirement et en totalité

- *La fiche d'inscription dûment remplie.
- * Le ou les chèques cotisation
- * 2 Photos pour la première adhésion , 1 au renouvellement
- *Un certificat médical de non contre-indication en double exemplaire (le plongeur doit en conserver un dans son carnet de plongée) dûment signé par un médecin.

Conseils et consignes de sécurité de base

Contre indications temporaires :

Grippe, angine, bronchite, otite, sinusite, rhinite,
Cicatrisation d'une plaie importante
Infection dentaire (consulter un dentiste minimum une fois par an)

lésion d'un tympan
hypertension artérielle
ulcère, gastrite, colite, hépatite

| Le certificat médical n'est valable qu'un an, nous faire une copie au renouvellement

Nous vous conseillons de consulter un médecin après tout événement modifiant l'état de votre santé.
Pour tous les problèmes de santé survenant durant l'année, prévenez votre encadrant.

Consignes concernant les mineurs

Les mineurs devront être accompagnés jusqu'au local et recherchés à ce même local.
En cas d'absence au cours, le club se décharge de toutes responsabilités.
Une fiche d'autorisation parentale est à disposition au club.

Créneaux horaires

Le club de plongée est ouvert le mardi et jeudi à partir de 20h00. Accès piscine à partir de 20h30.